



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelnest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS
Présents : 12	
Votants : 17	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 15/06/2026	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 25/06/2026	<u>Présents :</u> Mme LANDES, Mme AZAM, Mme BESSIERE, Mme CHAMFEUIL, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme MAGNA, Mme MARTIN, Mme PERRET, Mme TAVENARD <u>Absents :</u> <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</u> Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES donne pouvoir à Mme DELCASSE, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme TAVENARD, Mr DALMONTI donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mr GOTTARDI donne pouvoir à Mme PERRET <u>Secrétaire de Séance :</u> Mme MACHADO

Objet : Budget Supplémentaire 2026

Le budget primitif voté par la délibération n° 2026/004 du 16 février 2026 a été présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 219 693,45 € et en section d'investissement à la somme de 195 926,74 €.

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui viennent de la reprise du résultat de l'exercice 2025 soit :

- Un excédent de fonctionnement de : 9 238,34 €
- Un excédent d'investissement de : 78 769,62 €

A cela s'ajoute en recette de fonctionnement une subvention d'équilibre votée par la commune de 75 000 €.

Le budget supplémentaire se présente ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES
		93 769,62	15 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	78 769,62
	=	=	=
Total de la section d'investissement (3)		93 769,62	93 769,62
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES
		86 738,34	77 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	9 238,34
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		86 738,34	86 738,34
TOTAL DU BUDGET (5)		180 507,96	180 507,96

Ainsi le total du budget 2026 du CCAS est (BP + BS) :

Section	BP 2026	BS 2026	Total
Fonctionnement	219 693,45	86 738,34	306 431,79
Investissement	195 926,74	93 769,62	289 696,36
Total du budget	415 620,19	180 507,96	596 128,15

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Social.

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2026 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 22/06/2026

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour le Président du CCAS
Mme Jacqueline Landet
Vice-Présidente
Président du CCAS
Castelginest (Haute-Garonne)